

<https://gex-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article335>



Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

- EABEP -

Date de mise en ligne : mercredi 10 mars 2021

Copyright © ARCHIVES de la Circonscription de Péron - Tous droits réservés

La mise en œuvre du service de l'école inclusive vient confirmer la volonté de proposer à tous les enfants un parcours scolaire adapté.

Les territoires se sont réorganisés avec l'arrivée des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) qui ont pour mission d'optimiser au plus près des besoins l'utilisation des moyens en accompagnement humain.

En parallèle de la mise en place des PIAL, le médico-social met en place **les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)** des élèves en situation de handicap.

Les missions des EMAS :

- Apporter appuis et conseils à tous les professionnels des écoles et des établissements scolaires. De la maternelle au lycée. Y compris enseignement agricole et établissements privés sous contrat.
- Aider la communauté éducative à gérer des situations difficiles.
- Conseiller, participer à des actions de sensibilisation auprès des professionnels accueillant des élèves en situation de handicap.
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- Effectuer et provoquer une intervention provisoire exceptionnelle permettant le maintien de la scolarisation telles que celles recherchées dans le pôle de compétences et de prestations externalisée

Les EMAS ne se substituent pas à l'éducation nationale, mais viennent en appui aux équipes enseignantes qui rencontrent des difficultés dans la prise en charge des élèves porteurs de handicap. Il s'agit d'une aide à destination des enseignants et des personnels de l'éducation nationale et non à dessein d'une prise en charge d'élèves.

La demande d'intervention de l'EMAS doit être faite au coordonnateur de l'EMAS par le chef d'établissement ou l'inspecteur de circonscription, garant que toutes les options de l'éducation nationale ont été envisagées. Le pilote du PIAL et l'IEN ASH doivent être mis systématiquement en copie de la demande d'EMAS.

La fiche de demande d'intervention :

<https://gex-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>